

## TARIFS CRÈCHE 2010

Catégorie	Total revenus Chiffre 16	Journée (déjeuner et dîner compris)	Matin (déjeuner compris)	Après-midi
A	0-32'500	13.10	4.70	4.70
B	32'501 - 45'000	16.70	7.10	7.10
C	45'001 - 57'500	20.50	9.70	9.70
D	57'501 - 70'000	24.50	12.30	12.30
E	70'001 - 82'500	28.60	15.10	15.10
F	82'501 - 95'000	32.90	18.00	18.00
G	95'001 - 107'500	37.40	20.90	20.90
H	107'501 - 120'000	42.00	24.00	24.00
I	120'001 - 132'500	46.90	27.20	27.20
J	132'501 - 145'000	51.80	30.60	30.60
K	Dès 145'001	57.00	34.00	34.00

Le prix de l'accueil est basé sur le chiffre 16 de la déclaration d'impôts (total des revenus).

- Un rabais de 30 % est accordé dès le 2<sup>ème</sup> enfant (sauf sur les repas). Le rabais est attribué en faveur de l'enfant qui passe le moins de temps à la crèche-UAPE.
- Les tarifs pour les enfants non domiciliés dans la commune se calculent sur la catégorie K.
- Pour la période du matin, le petit-déjeuner est compris dans le prix.
- Le repas de midi est facturé au tarif unique de Fr. 6.—
- Le  $\frac{1}{4}$  d'heure de retard est facturé Fr. 8.—
- Les frais de rappel s'élève à :
  - 1<sup>er</sup> rappel Fr. 10.—
  - 2<sup>ème</sup> rappel Fr. 30.—
- Pour les parents non mariés mais vivant sous le même toit et ayant une imposition séparée, la catégorie est déterminée par l'addition des deux revenus.
- Lors de l'admission en crèche, les parents doivent fournir une attestation de catégorie de tarification validée par la commune. Par la suite, la demande sera effectuée annuellement par nos soins. En cas de refus, la catégorie la plus élevée (K) est appliquée.

## TARIFS CRÈCHE 2010

Catégorie	Total revenus Chiffre 16	Journée (déjeuner et dîner compris)	Matin (déjeuner compris)	Après-midi
A	0-32'500	13.10	4.70	4.70
B	32'501 - 45'000	16.70	7.10	7.10
C	45'001 - 57'500	20.50	9.70	9.70
D	57'501 - 70'000	24.50	12.30	12.30
E	70'001 - 82'500	28.60	15.10	15.10
F	82'501 - 95'000	32.90	18.00	18.00
G	95'001 - 107'500	37.40	20.90	20.90
H	107'501 - 120'000	42.00	24.00	24.00
I	120'001 - 132'500	46.90	27.20	27.20
J	132'501 - 145'000	51.80	30.60	30.60
K	Dès 145'001	57.00	34.00	34.00

Le prix de l'accueil est basé sur le chiffre 16 de la déclaration d'impôts (total des revenus).

- Un rabais de 30 % est accordé dès le 2<sup>ème</sup> enfant (sauf sur les repas). Le rabais est attribué en faveur de l'enfant qui passe le moins de temps à la crèche-UAPE.
- Les tarifs pour les enfants non domiciliés dans la commune se calculent sur la catégorie K.
- Pour la période du matin, le petit-déjeuner est compris dans le prix.
- Le repas de midi est facturé au tarif unique de Fr. 6.—
- Le  $\frac{1}{4}$  d'heure de retard est facturé Fr. 8.—
- Les frais de rappel s'élève à :
  - 1<sup>er</sup> rappel Fr. 10.—
  - 2<sup>ème</sup> rappel Fr. 30.—
- Pour les parents non mariés mais vivant sous le même toit et ayant une imposition séparée, la catégorie est déterminée par l'addition des deux revenus.
- Lors de l'admission en crèche, les parents doivent fournir une attestation de catégorie de tarification validée par la commune. Par la suite, la demande sera effectuée annuellement par nos soins. En cas, de refus, la catégorie la plus élevée (K) est appliquée.